

La lettre de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède

Allas-les-Mines, Berbiguières, Castels et Bezenac, Carves, Cladech, Coux et Bigaroque-Mouzens, Doissat, Grives, Larzac, Marnac, Meyrals, Monplaisant, Pays de Belvès, Sagelat, Saint-Cyprien, Sainte-Foy-De-Belvès, Saint-Germain de Belvès, Saint-Pardoux-et-Vielvic, Salles-De-Belvès, Siorac-En-Périgord.



Sommaire

UNE PERMANENCE JURIDIQUE

pour les agriculteurs à l'Espace France Services

VOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES AU QUOTIDIEN

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Où en sommes-nous ?

TAXE DE SEJOUR 2022

Ce qui change..



Info
spéciale
Lutte collective
contre les frelons

La prolifération des frelons asiatiques a des conséquences sanitaires, économiques et environnementales.

Dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération cette espèce invasive, la communauté de communes participe à hauteur de 50% des factures de destruction des nids : soit 40€ sur une prestation plafonnée à 80€

Comment ?

Remboursement effectué sur demande et présentation de la facture de l'intervention d'un référent destructeur de nids de frelons asiatiques.

Encore une année sans !

Sans vœux physiques empêchés par les gestes barrières, vos sourires cachés derrière les masques pour la deuxième fois, COVID oblige.

Je me suis fait une promesse pour 2022 : aller à la rencontre des 260 élus municipaux, des 20 communes du territoire Vallée Dordogne Forêt Bessède, au cours de conseils municipaux, pour expliquer et clarifier ce que la communauté de communes réalise, en lieu et place des communes. Ainsi, chaque conseiller municipal pourra être, auprès de tous les administrés, le relais explicatif et tant nécessaire, à ce qui reste pour la majorité de la population un mystère : le rôle de votre Communauté de communes. Vous aurez déjà, au travers de ce document, un aperçu assez large de ses services.

Je participerai aux réunions publiques à venir dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, pour venir échanger avec vous sur ce sujet, mais aussi sur ceux qui vous tiennent à cœur et ce qui anime la volonté de l'ensemble des élus communautaires :

le projet de notre territoire au travers de notre sélection dans le programme national « Petites Villes de Demain ».

Que 2022 vous apporte le meilleur tout en vous évitant le pire.

Serge ORHAND,
Président de la communauté de communes
Vallée Dordogne Forêt Bessède



Une nouvelle permanence à l'espace France Services de Belvès

Le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) de la Dordogne en partenariat avec les barreaux de Périgueux, de Bergerac et de la Chambre de l'Agriculture propose à tout exploitant affilié à la MSA **une consultation gratuite avec un avocat sur rdv pour répondre aux spécificités agricoles, réglementation rurale, procédures...**

Le 2^e vendredi du mois

de 9h00 à 12h00
Tél : 05 53 31 44 81
franceservices24170@ccvdfb.fr

Où ?

France Services Belvès
58 avenue du Lieutenant-Giffault
24170 Pays de Belvès

Votre quotidien avec

Les horaires ci-dessous sont cités à titre d'exemple.



07h30 :

Accueil périscolaire

Romain profite des activités de la garderie : jeux, activités manuelles, et aide aux devoirs...

Accueils périscolaires :

Coux et Bigaroque-Mouzens, Meyrals, Siorac-en-périgord, Saint-Cyprien.

Les accueils périscolaires sont assurés par des agents de la communauté de communes et des animateurs de l'association "Enfants des 2 rivières".



08h00 :

Centre Intercommunal d'Actions Sociales = CIAS

L'agent du CIAS aide Gilles à faire son jardin et des petits travaux dans sa maison.

Le personnel du CIAS réalise pour vous :

des petits travaux : intérieur, extérieur, électricité, plomberie..

Une personne vous accompagne : chez le coiffeur, le médecin, à la bibliothèque, au marché, à la pharmacie, chez votre garagiste.



08h30 :

Service Public d'Assainissement Non Collectif = SPANC

Elodie prend rendez-vous avec le technicien pour un diagnostic de son système d'assainissement.

Les techniciens SPANC :

informent et conseillent les usagers, contrôlent les installations existantes, la conception, l'implantation pour les permis de construire et vos travaux d'assainissement individuel.

Un diagnostic est désormais obligatoire dans le cadre d'une transaction immobilière.



10h30 :

Espaces France Services = EFS

Christophe a besoin d'aide pour sa recherche d'emploi et l'obtention de sa nouvelle carte grise. Il a rendez-vous à l'EFS de Belvès.

Les Espaces France Services vous proposent un accompagnement complet :

Emploi, formation, orientation, santé, famille, retraite, grand âge, création et reprise d'entreprise, logement, énergie, fiscalité, titres publics, droit, défense, justice...

Nos agents et partenaires sont à votre écoute dans les bureaux de Saint-Cyprien et du Pays de Belvès !



11h30 :

Centre Intercommunal d'Actions Sociales = CIAS

Les agents du CIAS livrent les repas, pendant que l'aide à domicile prend soin de Lucette et Martin.

Une palette diversifiée de services pour tous les publics :

Entretien, courses, garde de jour ou de nuit, accompagnement aux rendez-vous médicaux, préparation et aide à la prise des repas, à l'hygiène courante, gardes d'enfants...

Le saviez-vous ? Les agents du CIAS apportent environ 30 000 repas à domicile par an.



13h30 :

Pôle technique

Théo, apprécie la rénovation du gymnase de Saint-Cyprien lors de sa séance de basket.

Les agents du service technique effectuent la maintenance, l'entretien et le dépannage des bâtiments publics :

Écoles, crèches, centre de loisirs, gymnases, cias...

Tous les ans sont également réalisés des travaux de restauration du patrimoine et de rénovation énergétique afin de minimiser les coûts de fonctionnement liés au chauffage.

Autres services indispensables : administration générale, comptabilité, développement territoriale, commande publique.

En gestion déléguée : 3 accueils des loisirs, 2 crèches, 1 ludothèque, des actions ados et l'office de tourisme Périgord Noir Vallée Dordogne.

la communauté de communes



09h00 : Pôle technique

Eric se régale en randonnée sur la boucle du Coux très bien entretenue par les agents.

Les services voirie et espaces verts :

réparent et élaguent les abords de routes, débroussaillent les chemins de randonnées, vérifient le bon écoulement des eaux de pluie, gèrent les urgences liées aux intempéries, préparent les travaux de réfection...



09h30 : Affaires scolaires

Lucie télécharge le dossier d'inscription scolaire sur le site internet de la communauté de communes.

La communauté de communes gère 7 écoles :

elle assume la rénovation, l'entretien et le fonctionnement des écoles et des restaurants scolaires.

▶ **Écoles :** Coux et Bigaroque-Mouzens, Meyrals, Pays de Belvès, Sagelat, Siorac-en-périgord, Saint-Cyprien.



10h00 : Service Public d'Assainissement Collectif = SPAC

Sébastien fait une demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Les techniciens du pôle assainissement collectif :

entretiennent 11 stations d'épuration, 60 km de réseau gravitaire et 22 postes de relevage. Ils assurent le suivi de travaux d'extension des réseaux, de création ou de réhabilitation de stations.



14h30 : Développement économique

Agnès, souhaite s'installer et développer son activité sur le territoire. Elle prend rendez-vous pour exposer son projet.

Les actions de la communauté de communes au services des acteurs économiques du territoire :

Suivi et entretien des zones d'activités économiques, soutien aux porteurs de projet, mise en relations avec les partenaires institutionnels, recherche de subventions, animation économique (réseaux, événements, promotion...).



15h30 : Taxe de séjour

Nadia appelle la communauté de communes pour obtenir quelques informations avant de remplir le formulaire de taxe de séjour.

La taxe de séjour, acquittée par les touristes est réaffectée au budget de l'Office de tourisme :

Elle permet de développer des actions de promotion du territoire, d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation des touristes, d'encourager la qualité de l'offre et la concertation avec les prestataires.



16h30 : Plan Local Urbanisme Intercommunal = PLUI

Denis a un projet de construction dans 3 ans. Il se rend à la communauté de communes pour échanger sur ce sujet.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme :

Il détermine et règlemente l'usage et l'occupation des sols en fonction de quatre grands types de zones : zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser.

▶ Le PLUI se construit avec vous à l'occasion de concertations.

Tous nos services sont à votre écoute !

05 53 28 66 00

www.ccvdfb.fr

FACEBOOK 
CDC.ValleeDordogneForetBessede

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Où en sommes nous ?

2020 : rédaction du diagnostic territorial

Radiographie du territoire sous toutes ses composantes.

2021 : rédaction et présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce document détermine les grandes orientations à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il définit les orientations de développement en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de protection des espaces et de préservation.

Ces orientations, présentées début novembre en réunions publiques, se structurent autour de 4 axes :

Maîtriser l'espace et favoriser les mixités, **Accompagner les dynamiques** des filières agricoles, forestières, commerciales, artisanales et touristiques, **Sauvegarder le patrimoine bâti** et privilégier une architecture intégrée au contexte local, **Préserver** l'environnement.



→ Téléchargez tous les documents PLUI : www.ccvdfb.fr

Les documents stratégiques du PLUI résultent d'un process de travail collectif

2021 :

- **5 groupes thématiques de travail** (constitués d'élus, institutionnels et personnalités de la société civile).

- **Rencontres du Président et des Vices présidents** avec tous les maires du territoire communautaire.

- **Ateliers participatifs sur le terrain** dans les villages avec les élus, les habitants et les services de l'Etat.

- **1 concours photos et 1 expo** au collège de Saint-Cyprien.

Le PLUI se nourrit des projets portés par les équipes municipales du territoire communautaire et des attentes et projets exprimés par les particuliers et professionnels. Le bureau d'études GEOSCOPE et les services de l'Etat accompagnent la collectivité de son PLUI.

2022 : Définition des règles spécifiques d'urbanisme sur des secteurs et thématiques ciblées : OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) & rédaction des règlements écrit et graphique.

Les futures demandes d'urbanisme devront être conformes à ces règlements pour être autorisées.

De nombreux rendez-vous auront lieu avec vous aux prochaines étapes !

+ d'information

Xavier DUVAL : 05 53 28 66 00 ou plui@ccvdfb.fr

Taxe de séjour 2022

Ce qui change ...

Les élus ont souhaité apporter une équité entre hébergeurs ainsi qu'une meilleure visibilité pour les opérateurs numériques.

À compter **du 1er janvier 2022**, le mode de perception de la taxe de séjour revient **au réel**, pour l'ensemble des hébergements qu'ils soient classés ou non classés.

La période de perception s'étend du 1er janvier au 31 décembre. Les dates de versement sont définies de la manière suivante :

- Période 1 : 01/01 au 31/05 : date de versement le 15 Juin
- Période 2 : 01/06 au 31/10 : date de versement le 15 Novembre
- Période 3 : 01/11 au 31/12 : date de versement le 15 Janvier N+1

Rappel :

La taxe de séjour au réel est obligatoirement collectée par les opérateurs numériques, à condition qu'ils soient intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.

Toutefois, le bordereau de versement complété doit être adressé à la CCVDFB aux dates prévues.

Tarifs & modalités :

Consultez la **page taxe de séjour** sur notre site : www.ccvdfb.fr

Une question ? contactez-nous ! Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Le produit de la taxe est entièrement affecté au tourisme et à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire.

www.perigordnoir-valleedordogne.com